



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 09/04/2020

## AGRICULTURE - Déclaration des aides PAC - Campagne 2020 Les numéros de téléphone DDT86

La Direction Départementale des Territoires (DDT) vous rappelle les numéros à utiliser pour une assistance à la Télédéclaration pendant toute la période de confinement.

Face à la situation d'urgence sanitaire, la DDT est actuellement fermée au public et les agents ont été placés en télétravail. De ce fait, vos correspondants ne sont plus joignables aux numéros que vous utilisez habituellement et que vous pouvez retrouver sur les différents courriers envoyés par l'administration (lettre de fin d'instruction, courrier code Télépac et autres réponses écrites apportées par la DDT).

Actuellement il vous est demandé de ne pas composer le numéro du standard de la DDT qui ne peut transférer vos appels vers vos correspondants habituels.

Néanmoins, afin de répondre à toute demande d'ordre réglementaire ou d'assistance à la télédéclaration, une organisation thématique a été mise en place et cinq agents vous répondent depuis leur poste de télétravail, selon l'objet de votre demande (il est impératif de respecter rigoureusement l'organisation mise en place et aucune réponse ne pourra être apportée si vous n'appelez pas le numéro ne correspondant à l'objet de votre appel) :

06 29 72 44 92 et 06 45 47 26 04, pour toute question aides BIO/MAEC  
06 45 72 53 94 pour toute question **hors aides** BIO/MAEC  
06 10 11 60 26 et 06 29 72 45 24 pour toute question DPB

La DDT vous remercie de bien vouloir privilégier ces cinq numéros plutôt que le numéro vert. Celui-ci - 0800 221 371 - peut toutefois être utilisé pour une assistance informatique : dysfonctionnement de l'outil, bugs, difficultés de connexion, problèmes bureautiques... Il suffit de taper 1 après le message d'accueil et votre demande sera prise en charge par la plateforme nationale de l'Agence de services et de paiement.

### Contact presse

Nathalie BRIONNET – Responsable par intérim du Service de Communication Interministérielle  
Préfecture de la Vienne – [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr) – 05.49.47.24.76

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)

